



空手道

Karaté-Club
Claye-Souilly

松涛館

Association déclarée à la s/préfecture de Meaux

Affiliation FFKAMA n° 770012

Siret n° 431 668 029 00017

Agrément Ministériel

Dojo David DOUILLET - Parc Buffon

<http://www.karate-clavesouilly.net>

SAISON 2021 - 2022

Le Président :

M. Pierre Lafond

☎ : 06 60 39 35 01

Email : Rubrique **CONTACTS** du site Internet

Les Professeurs :

Pascal MAGNY (7^{ème} DAN)

David TEPER (4^{ème} DAN)

Frédéric MAGNY (3^{ème} DAN)

Dossier d'inscription à compléter pour le premier cours :

- Fiche d'inscription jointe (avec photo)
- Demande de licence par Internet
- 1 Certificat médical pour les nouveaux adhérents

ou

L'attestation sur l'honneur suite au questionnaire de santé. Seulement pour les adhérents ayant déjà fourni un certificat médical de moins de 3 ans (voir notes explicatives en annexes)

- 1 enveloppe timbrée avec **Nom et Adresse de l'adhérent**

Frais d'inscription annuel (licence + assurance + frais secrétariat) :

47 € pour le Karaté et la section Combat

37 € pour le Body-Karaté

Chèque à l'ordre du KC Claye

Joindre un chèque encaissable de suite et ou bien différé en septembre, octobre et novembre

+

Forfait annuel Karaté :

1 Adulte : 230 €

2 Adultes : 400 €

1 Mineur : 185 €

2 Mineurs : 320 €

3 Mineurs : 320 € (troisième gratuit)

1 Adulte + 1 enfant : 390 €

1 Adulte + 2 Enfants : 550 €

***NOUVEAU* Section Eveil Karaté (4 & 5 ans) : 120 € par enfant**

(Chèque à l'ordre de Pascal MAGNY)

Cours Combat/Compétition :

60 € (40 € pour les personnes déjà inscrites dans un autre cours)

(À l'ordre du KC Claye)

Cours Body Karaté : 135 € (100 € pour les personnes déjà inscrites dans un autre cours)

(À l'ordre du KC Claye)

Joindre un chèque encaissable de suite ou bien différé en septembre, octobre et novembre

attention
chèques séparés

Après une séance d'essai, aucun remboursement ne pourra être effectué.

A compter du Mercredi 6 Octobre 2021, tout pratiquant qui n'aura pas rendu son dossier d'inscription complet se verra refuser l'accès aux tatamis.



空手道

Karaté-Club
Claye-Souilly

松涛館

SAISON 2021 - 2022

Reprise des cours :
Mercredi 8 Septembre 2021

Dojo David Douillet
Parc Buffon
77410 Claye-Souilly

Renseignements - 06.12.42.49.19
Professeur : Pascal MAGNY - 06.86.84.69.06

Horaires des cours (Hors Vacances Scolaires)

Dimanche :

KARATE-Combat/Compétitions/Préparation aux examens
10h00 – 12h00

Mercredi :

KARATE

14h15 – 15h00 : Eveil pour les 4 à 5 ans
15h00 - 16h00 : Enfants pour les 6 à 9 ans
16h00 - 17h00 : Enfants pour les 10 ans et plus

Jeudi :

KARATE

18h15 – 19h00 : Eveil pour les 4 à 5 ans
19h00 - 20h30 : Ados/Adultes (à partir de 16 ans)
BODY-KARATE : 20h30 – 21h30 : ouvert à tous

Samedi :

KARATE

15h00 - 16h00 : Enfants de 6 à 9 ans
16h00 - 17h00 : Enfants pour les 10 ans et plus
17h15 - 18h30 : Ados/Adultes (à partir de 16 ans)



空手道

Karaté-Club
Claye-Souilly

松涛館

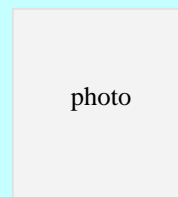
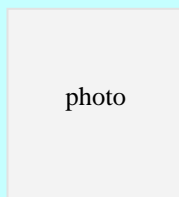
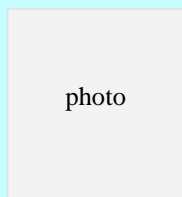
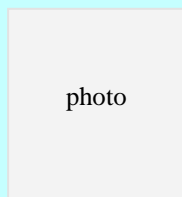
KCCS 2021 - 2022

Fiche d'inscription et autorisation parentale pour un mineur

Activité choisie : Karaté / Karaté-Combat / Body-Karaté


(Entourez la discipline qui vous concerne)

Nom de l'adhérent : Prénom : né (e) le :
Prénom : né (e) le :
Prénom : né (e) le :

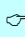



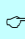

(une seule photo par adhérent, dans l'ordre d'inscription)

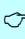
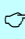
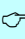
Adresse

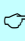
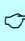
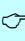
Code postal Ville 

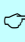
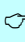
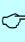
 Email lisible 




1^{er} adulte  profession :  grade et date :

2^{ème} adulte  profession :  grade et date :

jeunes  prénom :  classe :  grade et date :

jeunes  prénom :  classe :  grade et date :

jeunes  prénom :  classe :  grade et date :

jeunes  prénom :  classe :  grade et date :

Profession du père :

Profession de la mère :

Droit à l'image. Certaines manifestations peuvent donner lieu à des prises de photos.

Acceptez-vous que les photos soient diffusées sur différents médias : site internet, presse, publication municipale

OUI / NON

Fait le : Signature : (Signature d'un parent pour les mineurs)



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET 2021/2022

Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB

Club

Karaté-Club de Claye-Souilly - 770012

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de **modifications** concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) «nouveau licencié».

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail **pour recevoir votre attestation de licence** dès l'enregistrement par votre Club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : **ffkarate.fr**

Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULE)

_____@_____

NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB (ou modifications pour les renouvellements)

M

Mme

▼ Nom

▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année

____/____/____

Important ! Veillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours...

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone 1

____-____-____

▼ Téléphone 2

____-____-____

Coché la discipline

Karaté Shotokan

Body-Karaté

INFORMATION POUR LE CONTRÔLE D'HONORABILITÉ (uniquement pour les dirigeants)

▼ Nom de naissance

▼ Ville de naissance

▼ Numéro de département de naissance

▼ Pays de naissance

Uniquement si pays de naissance autre que France

▼ Nom et prénom du père

▼ Nom et prénom de la mère

LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE :

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK.
- Régler la somme de **37€ TTC** (licence : 36,25 € TTC et assurance : 0,75 € TTC). + **10 €** pour les frais de fonctionnement du KCCS soit : **47€**
- Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur **ffkarate.fr**, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date : _____

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

~~Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFK ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et des Disciplines associées.~~

- ~~Accepter que mes données personnelles recueillies fassent l'objet d'un traitement informatique par la FFK.~~
- ~~En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 37€ TTC de l'assurance, mais régler finalement la somme de 36,25 € TTC.~~
- ~~Avoir pris connaissance, au verso ou sur **ffkarate.fr**, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».~~

Date : _____

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)



空手道

Karaté-Club Claye-Souilly

松涛館

INFO COVID-19



Déclinaison des mesures sanitaires pour le sport à partir du 9 août 2021

Ensemble, continuons d'appliquer les gestes barrières

LE PASS SANITAIRE	
Qu'est ce que le Pass sanitaire ?	Présenter soit : - Un schéma vaccinal complet - Un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h - Un certificat de rétablissement de la Covid -19
Qui contrôle le Pass sanitaire ?	Le responsable de l'équipement ou l'organisateur de l'activité désigne les personnes habilitées à effectuer le contrôle du Pass sanitaire : personnes qui contrôlent habituellement l'accès ou à défaut celles qui organisent l'activité. Il doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués. Les équipements habituellement non contrôlés (accès libre ou en autonomie) où la pratique n'est pas organisée, ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.
PORT DU MASQUE	
ERP PA et ERP X	Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnes ayant accédé aux établissements sportifs au moyen du Pass sanitaire. Son utilisation reste une mesure barrière efficace qui est conseillée. Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire soit par arrêté préfectoral soit par décision de l'exploitant ou l'organisateur.
Espace public (y compris plages, plan d'eau et lacs)	Pas de port du masque obligatoire. Le préfet de département peut, par arrêté, le rendre obligatoire si nécessaire.

La mise en place d'un cahier de rappel s'impose dans les ERP de type X. Il permet de mettre en œuvre le « contact tracing » lorsque l'établissement a été fréquenté par une personne contaminée. Il peut être numérique en utilisant l'application TousAntiCovid (signal).
Toutes les informations sont disponibles ici : <https://qrcode.tousanticovid.gouv.fr/>

PRATIQUANTS DE LOISIR ET DE COMPÉTITION	
Haut niveau* et professionnel * athlètes inscrits sur les listes ministérielles Élite, Sénior, Relève	Obligation du Pass sanitaire pour les sportifs qui pratiquent dans les ERP intérieurs (ERP X) et de plein air (ERP PA). Exemption pour les compétitions et manifestations sportives (en dehors des ERP) soumises à une procédure de déclaration ou d'autorisation.
Mineurs	Exemption de Pass Sanitaire jusqu'au 30/09 quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
Majeurs	Obligation de Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) sauf pour les activités non soumises à déclaration ou autorisation préfectorale organisées dans l'espace public Pas de limitation de participants (sauf arrêté préfectoral) quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
SPORT SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire quel que soit le lieu de pratique (ERP X, ERP PA, espace public) Toutes pratiques autorisées
BÉNÉVOLES ET SALARIÉS ACCUEILLANT DU PUBLIC DANS LES ERP ET LES ÉVÉNEMENTS CONCERNÉS	
Mineurs et majeurs	Exemption du Pass Sanitaire jusqu'au 30 août 2021 puis application au-delà
SPECTATEURS	
Équipement extérieur (ERP PA) ou ERP de plein air éphémère	Pass sanitaire obligatoire dès la 1 ^{re} personne et respect des gestes barrières Assis : 100 % de la capacité de l'enceinte, sauf si arrêté préfectoral Debout : distanciation physique d'un mètre
Équipement intérieur (ERP X)	
VESTAIRES COLLECTIFS	
	Ouverts
RESTAURATION, BUVETTE	
	Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable



空手道

Karaté-Club
Claye-Souilly

松涛館

QUESTIONNAIRE SANTE

&

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF



CIRCULAIRE DU 27 JUILLET 2021

Objet : Politique fédérale relative à la réglementation en matière de certificat médical

Par cette circulaire, la fédération française de karaté et disciplines associées (FFKDA) souhaite informer les clubs affiliés de la politique fédérale pour les saisons à venir en matière de certificat médical pour la nouvelle inscription au club et la prise de licence.

La réglementation en vigueur sur les certificats médicaux a connu des modifications importantes ces dernières années, avec pour finalité principale la facilitation de la prise de licence et des renouvellements, pour les pratiquants majeurs comme mineurs.

Pour la saison 2021/2022, la FFKDA procède donc à une évolution majeure de sa réglementation en vigueur en matière de certificats médicaux.

Désormais, il convient de distinguer la situation des licenciés mineurs (a) de celle des licenciés majeurs (b).

a) Nouvelle réglementation pour la prise de licences concernant les mineurs

Dès la saison 2021/2022, la fédération met en place une nouvelle réglementation, en application de la loi n°2020-1525 (article 101) du 7 décembre 2020, du **décret du 7 mai 2021** et de l'**article L. 231-2, III modifié du code du sport**.

Un questionnaire devra désormais être réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale de l'intéressé et **remplacera ainsi le certificat médical**.

Ce questionnaire se trouve en **Annexe n°1** de la présente circulaire et sera disponible sur le site internet fédéral (<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/la-licence-federale/>), et réservé au pratiquant mineur et aux titulaires de l'autorité parentale.

A la suite de quoi, la personne exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur atteste sur l'honneur auprès du club que chacune des rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse négative (modèle d'attestation en **Annexe n°2**).

A noter que pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire ne doit être communiqué au club. **Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de l'inscription et de la prise de licence aux clubs, et ces derniers doivent conserver seulement l'attestation sur l'honneur.**

Concernant le questionnaire, si **une ou plusieurs questions donnent lieu à une réponse positive**, la production d'**un certificat médical** d'absence de contre-indication est alors **obligatoire** et uniquement dans ce cas-là.

Pour ce qui est de la participation aux compétitions organisées au cours de la saison sportive, le certificat médical ne sera plus exigé.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que des dispositions dérogatoires sont prévues dans certains cas.

Les pratiquants des disciplines suivantes, sont dans l'obligation de fournir un certificat médical tous les ans (disciplines pour lesquelles le combat peut prendre fin notamment ou exclusivement avec un KO) : **Karaté contact, Full contact, Sanda, Vo Tu Do et Vo Vinam Combat.**



空手道

Karaté-Club
Claye-Souilly

松涛館



b) Nouvelle réglementation pour la prise de licences concernant **les majeurs**

Le principe général, une extension de validité du certificat médical :

En application de l'**article L. 231-2 et de l'article D. 231-1-2 du code du sport**, la validité du certificat médical pour les majeurs est désormais étendue à 3 ans.

Pour tout renouvellement pendant cette période de validité, le sportif doit renseigner chaque année un questionnaire de santé au moment de sa inscription et prise de licence.

Pour les nouveaux adhérents, la fourniture d'un premier certificat médical reste obligatoire.

Le questionnaire se trouve en Annexe n°3 de la présente circulaire et sera disponible sur le site internet fédéral (<https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/la-licence-federale/>).

Dans l'hypothèse où toutes les cases cochées présentent des réponses négatives, alors la production d'un certificat médical pour ces années-là ne sera pas nécessaire.

Dans ce cas uniquement, une **attestation sur l'honneur** dans laquelle l'intéressé s'engage à avoir répondu négativement à tous les items **doit être fournie au club affilié au moment du renouvellement de la licence** (modèle d'attestation en Annexe n°4 de la présente circulaire et disponible sur le site internet fédéral <https://www.ffkarate.fr/espace-licencies/la-licence-federale/>).

Si une réponse est positive à une des questions présentées dans le questionnaire, l'adhérent devra alors obligatoirement fournir un certificat médical.

A noter que pour des raisons de confidentialité, aucun questionnaire ne doit être communiqué au club. Seules les attestations sur l'honneur sont à fournir au moment de la prise de licence aux clubs.
Ces attestations doivent être obligatoirement conservées par le club.

Le cas particulier de la pratique en compétition :

Pour les licenciés susceptibles de participer à minima à une compétition durant la saison, le certificat médical est également valable pour une durée de 3 ans.

La seule obligation complémentaire est qu'il doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du karaté ou de la discipline concernée **en compétition**.

Comme pour les pratiquants mineurs, la présentation du certificat médical ne sera plus exigé lors de la participation aux compétitions.

Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait que des dispositions dérogatoires sont prévues dans certains cas.

Les pratiquants des disciplines suivantes, sont dans l'obligation de fournir un certificat médical **tous les ans** (disciplines pour lesquelles le combat peut prendre fin notamment ou exclusivement avec un KO) : **Karaté contact, Full contact, Sanda, Vo Tu Do et Vo Vinam Combat.**

Pour tout complément d'information à ce sujet, le service juridique de la FFKDA, se tient à votre disposition par téléphone (01 41 17 44 41) ou par mail (juridique@ffkarate.fr).

Avec nos cordiales amitiés sportives,

Le service juridique



空手道

Karaté-Club
Claye-Souilly

松涛館



Annexe n°1 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIÉS MINEURS

« ANNEXE II-23 (Art. A. 231-3)

« QUESTIONNAIRE RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE AUTORISÉE PAR UNE FÉDÉRATION DÉLÉGATAIRE OU ORGANISÉE PAR UNE FÉDÉRATION AGRÉÉE, HORS DISCIPLINES À CONTRAINTES PARTICULIÈRES

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

Faire du sport : c'est recommandé pour tous. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par OUI ou par NON, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

Tu es une fille <input type="checkbox"/> un garçon <input type="checkbox"/>	Ton âge : _____ ans	
Depuis l'année dernière	OUI	NON
Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu été opéré(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu beaucoup maigri ou grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le cœur qui bat très vite) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depuis un certain temps (plus de 2 semaines)		
Te sens-tu très fatigué(e) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens-tu que tu as moins faim ? que tu manges moins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Te sens-tu triste ou inquiet ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pleures-tu plus souvent ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Aujourd'hui		
Penses-tu quelquefois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Questions à faire remplir par tes parents		
Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si tu as répondu OUI à une ou plusieurs questions, tu dois consulter un médecin pour qu'il t'examine et voit avec toi quel sport te convient. Au moment de la visite, donne-lui ce questionnaire rempli.



空手道

Karaté-Club
Claye-Souilly

松涛館



Annexe n°2

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A
L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT
D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION**

LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e) _____

exerce l'autorité parentale sur _____

atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A. 231-3 du code sport) et avoir conjointement répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Date et signature (de la personne exerçant l'autorité parentale) :



空手道

Karaté-Club Claye-Souilly

松涛館



Annexe n°3 : QUESTIONNAIRE A DESTINATION DES LICENCIÉS MAJEURS

Renouvellement de licence d'une
fédération sportive
Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>		

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



空手道

Karaté-Club
Claye-Souilly

松涛館



Annexe n°4 :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A
L'ETAT DE SANTE POUR LE RENOUELEMENT D'UNE LICENCE

LICENCIÉ MAJEUR

Je soussigné(e) Monsieur/Madame _____

atteste avoir complété l'ensemble du Questionnaire de santé « QS-SPORT » (CERFA n°15699*01) et avoir répondu négativement à l'ensemble des items présentés.

Date et signature :